



MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MIRAMAS**

**ARRONDISSEMENT
D'ISTRES**

Séance du 11 avril 2024

n°91-2024

OBJET :

Aide au projet de l'école la
Maille III intitulé "Orchestre
à l'école", projet mené
dans le cadre de
l'accompagnement éducatif

L'An deux mille vingt-quatre et le onze avril à dix-huit
heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX,
Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald
GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques
BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI –
Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier
JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique
TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD –
Bernard GOUDILIERE – Christiane LEYDER – Jean Luc
SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine
ARFI – Christophe CAILLAULT – Ali BOUZELMAT –
Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Jérémie
PARDIES – Romain TONUSSI – Gérard GERON – Errol
FERRER

Etaient représentés : Mesdames et Monsieur,

Fadela AOUUMEUR par Christian PEYRO
Serge CIZABUIROZ par Anne-Marie CHAYOT
Régine SONZOGNI par Martine ARFI
Nadia ALI par Eric MARCHESI
Viviane ROYER par Romain TONUSSI

Etait absent : Monsieur,

Nicolas Franck CHALENDAR

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

VOTE :

POUR :

34 (30 « Pour Miramas » + 2
« Le Renouveau pour
Miramas » + 2 « Miramas
avec vous »)

OBJET : Aide au projet de l'école la Maille III intitulé "Orchestre à l'école", projet mené dans le cadre de l'accompagnement éducatif

Dans le cadre du projet dont l'intitulé est "Orchestre à l'école", qui se déroulera tout au long de l'année en classe, les enseignants des classes de CE2/CM1 et de CM1 de l'école la Maille III sollicitent l'obtention d'une subvention spécifique, pour un apprentissage musical au profit des élèves durant l'année scolaire en cours et les deux années à venir.

Le projet « Orchestre à l'école » a pour but d'élargir et de renforcer les actions déjà mises en place à l'école afin de répondre davantage aux besoins des élèves.

Son objectif général est de favoriser la réussite scolaire de tous les élèves en proposant une approche différente des apprentissages, l'approche « traditionnelle » trouvant manifestement ses limites si l'on se réfère aux résultats aux évaluations nationales de ces dernières années et aux constats partagés par l'équipe enseignante.

Il s'articule autour de deux entrées :

- Apprentissage musical et notamment pratique instrumentale
- Apprentissage théâtral et travail sur l'éloquence

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un projet global intitulé « La Maille en scène » cofinancé par la Direction des services départementaux de l'Education nationale au titre des « projets innovants » pour l'année scolaire en cours et les deux à venir.

Le financement accordé permet de rémunérer les interventions de la professeure de théâtre ainsi que les musiciens de l'Institut musical de la formation professionnelle.

Pour que le projet aboutisse, l'école a besoin d'acheter des instruments de musique, dont se serviront les élèves de l'Orchestre à l'Ecole (O.A.E.) à compter du troisième trimestre de cette année scolaire.

Le projet sera finalisé par des restitutions scéniques des élèves. Il sera évalué par la qualité de la pratique instrumentale et par le nombre d'élèves inscrits au conservatoire intercommunal.

Le budget prévisionnel de cette action est de 4 000,00 €.

Ce coût correspond :

- achat d'instruments 4 000,00€

Détail des recettes :

- participation coopérative 500,00€
- subvention demandée à la commune 3 500,00€

Le montant de la subvention demandée à la Commune est de 3 500,00 €.

A la fin de l'action, un bilan financier sera adressé à la Commune et les sommes non utilisées devront lui être restituées.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'attribuer une aide financière à l'école la Maille III d'un montant de 3 500,00 €, à verser à l'Amicale Laïque de la Maille 3 ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de la commune, chapitre et article correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la délibération et tout acte y afférent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** une aide financière à l'école la Maille III d'un montant de 3 500,00 € au titre du projet intitulé "Orchestre à l'école".
- **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget de la commune, chapitre et article correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le :

30/04/2024

**Le Maire
Conseiller métropolitain
Acte signé le 12 avril 2024
Frédéric VIGOUROUX**

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet www.telerecours.fr